



Réseau Internet Francophone

*Vieillir en Liberté*

Clinique

2008

## PROJET-PILOTE ODIVA-POLICE



« VOUS SOUPÇONNEZ UNE PERSONNE  
D'ÊTRE VICTIME DE VIOLENCE OU D'ABUS... »

Préparé par :

Cynthia Roussel, Agent conseillère, SSAC  
Louis Plamondon, RIFVEL  
Josée Mensales, Agent concertation, SIJP

## **RIFVEL, SPVM, ODIVA-POLICE Projet exploratoire**

Le projet exploratoire RIFVEL, SPVM, ODIVA-POLICE est une démarche de faisabilité consistant à consulter des agents sociocommunautaires et des enquêteurs qui ont travaillé dans des dossiers impliquant des personnes âgées afin de vérifier quels profils (critères ODIVA) ceux-ci reconnaissent comme étant présents dans leurs expériences (profils et comportement de la victime et de l'abuseur potentiel).

*L'objectif de ce processus est éventuellement de mettre à disposition volontaire des patrouilleurs, des agents sociocommunautaires et des enquêteurs un outil commun permettant d'évaluer de façon uniforme qu'une personne âgée est victime de violence ou d'abus.*

Cet outil déjà connu des CSSS (CLSC) et du milieu de la santé et des services sociaux peut certainement faciliter l'évaluation du danger et aider à référer la personne âgée vers les bonnes ressources.

Cette démarche, sous la coordination de madame Cynthia Roussel, agent conseillère à la SSAC et monsieur Louis Plamondon de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, a été réalisée en avril dernier dans le cadre des rencontres des agents sociocommunautaires de chacune des régions. Les agents présents complétaient une démarche exploratoire en répondant au pré-test ODIVA-POLICE à partir d'une situation vécue. Une rencontre a été également organisée avec les enquêteurs de la Division des crimes économiques et de la propriété. En effet, 90 policiers ont été rencontrés lors de cette première démarche.

### **AVANTAGES DU PROJET ODIVA-POLICE**

Les avantages d'un tel outil proposé selon les agents consultés :

- ✓ Posséder un outil standard pour tous les intervenants;
- ✓ Serait un bon guide pour des enquêtes auprès de victimes potentielles;
- ✓ Aiderait à ne pas oublier d'éléments très significatifs;
- ✓ Donnerait un portrait plus réel des problèmes de la personne;
- ✓ Disposer d'une documentation qui serait facilement transmissible à un collègue pour la suite du dossier;
- ✓ Faciliter l'évaluation de danger pour la prise en charge du dossier par les sergents détectives et les procureurs.

L'utilité avec les partenaires CSSS, santé et services sociaux et communautaires :

- ✓ Utile pour les mobiliser sur une situation qui ne relève pas de la police;
- ✓ Aider à démontrer l'urgence d'intervenir par une évaluation standard du danger;
- ✓ Parler un langage commun pour l'évaluation des situations (ODIVA est connu des CSSS);
- ✓ Aider à la référence vers les bonnes ressources.

## DÉMARCHES DU PROJET ODIVA-POLICE

Monsieur Plamondon a donc compilé les réponses et les commentaires de telle façon à obtenir un pré-test ayant pour indicateurs ceux reconnus par les policiers, présentés en rang de fréquence afin de comparer les résultats SPVM exploratoires aux résultats ODIVA 360.

Ce dernier a fait, par la suite, une présentation des compilations et du pré-test devant les membres du Comité de vigie aînés et devant M Pierre Brochet, Assistant-directeur du Service à la communauté de la région ouest.

Afin d'assurer de la continuité du projet, il est nécessaire, à ce stade-ci de développer un outil ODIVA-POLICE pour l'ensemble du personnel policier et d'implanter un projet-pilote dans la Région ouest pour une période d'environ 8 mois, sous la coordination de la Section Intervention Jeunesse et prévention, de l'agent Cynthia Roussel (SSAC) et de Monsieur Louis Plamondon.

Par la suite, il est important d'évaluer les retombées au niveau de l'application du projet, le suivi (référence aux organismes), la possibilité d'étendre le projet à l'ensemble du SPVM, etc.

## PROJET-PILOTE ODIVA-POLICE

Le projet-pilote consiste, dans un premier temps, à rendre disponible le questionnaire ODIVA-POLICE sous une forme adéquate pour le personnel policier.

Par la suite, en tenant compte d'un plan de communication, des rencontres sont prévues afin d'informer les partenaires (CSSS), les cadres du service ainsi que les agents de l'objectif principal du projet, soit **de permettre d'évaluer de façon uniforme si une personne âgée est victime de violence ou d'abus et d'assurer un suivi afin de protéger cette personne.**

Les sous-objectifs du projet sont de :

- Disposer d'une documentation présentant l'état de situation pour le suivi du dossier à l'interne ;
- Faciliter l'évaluation de danger et de l'urgence d'intervenir en se basant sur un questionnaire commun ;
- Aider à la référence vers les bonnes ressources.

**Projet-pilote ODIVA-POLICE**  
Prévention des abus envers les aînés

| Intervenant                                                                                                                                         | Responsabilités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Échéancier                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordonnateur du projet-pilote<br><b>Cynthia Roussel, SSAC</b><br><b>Louis Plamondon, RIFVEL</b><br><b>Josée Mensales et Diane Veillette, SIJP.</b> | Assurer la coordination du projet-pilote auprès de la Région ouest.<br>Assurer la comptabilisation des formulaires F520-23 acheminés mensuellement par chacun des postes de quartier.                                                                                                                                                                       | <p align="center">Durée du projet-pilote<br/><b>Du 4 mai au 12 décembre 2008</b></p> |
| <b>Service à la communauté</b>                                                                                                                      | Assurer la coordination du projet dans sa région.<br>S'assurer que l'ensemble des postes de quartier participent activement au projet, et promouvoir la priorisation des dossiers référés aux Enquêtes<br>Transmettre toutes les informations provenant des coordonnateurs aux commandants des postes de quartier.                                          |                                                                                      |
| <b>Commandant de poste de quartier</b>                                                                                                              | Assurer la coordination du projet dans son unité.<br>Transmettre toutes les informations au lieutenant et/ou aux superviseurs de relève.                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                      |
| <b>Lieutenant</b>                                                                                                                                   | Assurer la coordination du projet dans son unité.<br>Transmet toutes les informations aux superviseurs de relève.<br>S'assurer de l'implantation du projet.                                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |
| <b>Superviseur de relève</b>                                                                                                                        | Superviser et coordonner le projet pour son équipe.<br>Remettre la documentation relative à la mise en application du projet (outil aide-mémoire, formulaire XXX et F520-23).<br>S'assurer que les formulaires XXX et F520-23 sont complétés adéquatement.<br>Remettre une copie des formulaires XXX et F520-23 à l'agent sociocommunautaire pour le suivi. |                                                                                      |
| <b>Agent sociocommunautaire</b>                                                                                                                     | Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation relative au projet.<br>Assurer le suivi des formulaires F520-23 auprès du CSSS concerné.<br>Compiler les formulaires XXX et F520-23 et les acheminer par courrier à SIJP Région ouest à l'attention de l'agent de concertation Josée Mensales.                                                       |                                                                                      |
| <b>Enquêteur de poste</b>                                                                                                                           | Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation relative au projet.<br>Remettre une copie des formulaires XXX et F520-23 à l'agent sociocommunautaire pour le suivi.                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |
| <b>Patrouilleur</b>                                                                                                                                 | Prendre connaissance de la documentation fournie.<br>Mise en application des démarches suggérées dans le cadre du projet lors des appels concernés.<br>Compléter les formulaires XXX et F520-23.<br>Transmettre le formulaire complété au superviseur.                                                                                                      |                                                                                      |

